



Arret de paiement de pension alimentaire

Par **Steph2369**, le **15/09/2022 à 17:08**

Bonjour, Mon fils vient d'avoir 18 ans Il entame des études superieures hors de notre foyer d'ou des frais (appartement, electricité, train, ...) Nous avons établi un budget avec une répartition 60/40 Mon ex mari me verse une pension alimentaire, il estime (avec son avocate) que le versement de cette pension alimentaire devient caduque suite à la poursuite d'études de notre fils et il veut ne plus avoir à me verser cette pension alimentaire. Il me semblait que justement la pension alimentaire servait pour également les études superieures et qu'elle devait être versée jusqu'à l'autonomie financiere de l'enfant Est il en droit de faire cela ? Merci de votre aide S.

Par **amajuris**, le **16/09/2022 à 10:01**

bonjour, le versment d'une pension alimentaire ne s'arrête pas obligatoirement à la majorité de l'enfant, mais il s'arrête lorsque l'enfant est devenu autonome financièrement. l'avocat de votre ex-mari doit le savoir. voir le lien : [pension alimentaire enfant majeur](#) salutations